

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

27 Février 2024 à 18h30

Présents : Patrick Larmagnat, Joseph Dussaud, Paule Desor, Bernard Dussaud, Bernard Gilli, Guillaume Fraise, Cédric Couzidakis,

Absents excusés : Firmin Peyric (procuration à Mr Larmagnat Patrick), Blandine Hennion (procuration à Mr Dussaud Joseph),

Absent : Mathieu Brunatto

Secrétaire de séance : Paule Desor

Ordre du jour :

- Signature du compte rendu du 24 janvier 2024,
- Pouvoir donné au Maire pour mener une action en justice,
- Convention Agence Technique Départementale du Gard,
- Adressage : rectification et précision sur le nom des voies,
- Demandes de subventions d'associations,
- Questions diverses,
- Informations au conseil.

I- Signature du compte rendu du 24 janvier 2024

L'ensemble des membres du conseil signe et valide le compte rendu de la précédente séance.

II- Pouvoir donné au Maire pour mener une action en justice

Une procuration est donnée à l'unanimité au Maire, pour mener éventuellement des actions en justice.

Vote : 9 pour, 0 contre.

III- Convention Agence Technique Départementale du Gard

Le département a créé une agence d'aide aux communes en liaison des Maires du Gard, dans le but d'aider celles-ci concernant l'urbanisme, l'économie d'énergie, les financements, le domaine juridique et administratif, le montage d'opérations, et l'information générale.

Pour adhérer à ce service, une convention doit être signée et la participation demandée est de 0.50 cts par habitant.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

Vote : 9 pour, 0 contre.

IV- Adressage : rectification et précision sur le nom des voies

Quelques erreurs ont été commises :

- Le même nom a été donné à la route et au chemin du Brouzet. Le chemin portera désormais le nom « Chemin de la fontaine » ;
- Le chemin de la Montadette est nommé « chemin des Ribes » ;
- L'« Impasse de la Bedousse Haut » est nommé « chemin de Laougidou »

Le Conseil est favorable à l'unanimité à ces changements.

Vote : 9 pour, 0 contre.

IV- Déclassement d'un chemin communal au Pistou

Dans le hameau du Pistou, un bien est actuellement en vente sur les parcelles E1246, E1248. Un chemin communal traverse ces parcelles et donc le bien.

Le Maire propose donc de déclasser ce chemin.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Vote 9 pour, 0 contre.

V- Subventions

Festival Itinerances:

L'école prévoit une sortie dans le cadre de ce festival. Le tarif du transport est de 479 euros. Le Maire propose de diviser en trois parts égales la prise en charge : une partie à la charge du festival, une partie à la charge de l'association des parents d'élèves, et une partie à la Mairie.

Amicale des sapeurs-pompiers de Bessèges :

Une subvention de 100 euros est proposée.

Souvenir Français :

Une subvention de 100 euros est accordée, d'autant plus qu'il participe chaque année à la cérémonie du 11 novembre.

L'ensemble de ces demandes de subventions ont été accordées à l'unanimité par le conseil.

Vote: 9, 0 contre.

Ski club des Monts Cévenols :

Le conseil n'accorde pas de subvention pour conserver l'équité entre tous les enfants de la commune.

Association Renouveau de la Pomme 100% Cévennes :

Cette demande est en suspens, le conseil recherchant les aujacois producteurs de Pommes, qui éventuellement adhèrent à cette association.

Les Chats de Serge :

Pour les années 2023 et 2024, une subvention de 800 € est accordée.

Vote : 9, 0 contre.

Informations diverses

- En 2023, 17 interventions des pompiers ont eu lieu sur la commune d'Aujac, soit 160 heures d'interventions au total. Parmi ces 17 interventions, 15 sont pour du secours à la personne, 1 pour un incendie urbain et 1 pour un incendie de forêt.
- Les bornes incendies de la commune doivent être contrôlées une fois par an, et une fois sur deux par la commune. Elle fera donc appel à une société spécialisée pour leur entretien.
- La commune d'Aujac connaît un risque de pénurie estivale d'eau très fort.
- Le rendement d'eau de la commune est de 64 % et 36 % de déperdition.

Fin de séance : 19h45